

Relevé d'avis

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 26 septembre 2025, sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-Président Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), Pilotage de l'offre de formation et de Lydia COUDROY DE LILLE, Vice-Présidente Commission de la recherche (CR) Recherche, innovation, science ouverte

Le quorum ayant été constaté en début de séance (38 membres présents et représentés).

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 26 septembre 2025, a rendu les avis suivants :

- **Election d'une représentante du collège MCF et assimilés à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**
- **Election du président à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 26 septembre 2025, a pris connaissance du point suivant :

- **Bilan de la stratégie internationale 2022-2025**
- **Questions diverses d'un élu : intervention des forces de l'ordre sur le campus Porte des Alpes le 12 septembre 2025**

Fait à Lyon le 26 septembre 2025,

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 3 octobre 2025.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM) Campus Berges du Rhône - 16, quai Claude Bernard - F69365 Lyon Cedex 07 dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr